
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 20 novembre 2013 à 10 h
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre D Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général par intérim
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Mary Deros, conseillère associée
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE13 1697

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 20 novembre 2013 en y retirant les articles 30.007, 40.001 et 40.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE13 1698

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 novembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE13 1699

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 novembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE13 1700

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 30 octobre 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE13 1701

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 6 novembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE13 1702

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la cession du contrat octroyé à TransMontaigne Marketing Canada inc. pour la fourniture, sur demande, d'essence super et diesel arctique (CG11 0451) à 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland), contrat se terminant le 21 décembre 2013, avec deux options de prolongation d'un an ;
- 2 - d'approuver à cette fin un projet de convention de cession et de consentement entre la Ville de Montréal, TransMontaigne Marketing Canada inc. et 1714141 Alberta Ltd établissant les conditions et modalités de cette cession ;
- 3 - d'autoriser la cession du contrat octroyé à TransMontaigne Marketing Canada inc. pour la fourniture, sur demande, de diesel clair et biodiesel (CG12 0479) à 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland), contrat se terminant le 21 décembre 2015, avec deux options de prolongation d'un an.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1135317002

CE13 1703

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Chemise Empire Ltée (CG11 0444), pour une période de douze mois supplémentaires, pour la fourniture de chemises d'uniforme pour le Service de police de la Ville de Montréal, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11354;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1135281004

CE13 1704

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération

- 1 - d'approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. pour l'entretien des imprimantes et du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 396 202,17 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition de renouvellement en date du 12 septembre 2013 ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1130206008

CE13 1705

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Jacques Olivier Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de douze véhicules de marque Ford, modèle Police Interceptor, année 2014, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 362 336,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13198 et au tableau des prix reçus joint au rapport du Directeur;
- 2- d'autoriser le paiement d'un montant de 31 387,68 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1134472014

CE13 1706

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada, par l'entremise de l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la réinscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM (Maximo), pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 30 novembre 2014, pour une somme maximale de 438 623,09 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 4 novembre 2013 ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1133490003

CE13 1707

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec une option de deux prolongations de douze mois chacune, aux mêmes conditions, pour la fourniture, sur demande, de charbon activé CALGON WPL, en vrac, pour le traitement de l'eau potable ;
- 2 - d'accorder à Produits Chimiques CCC ltée, seul soumissionnaire conforme pour l'article 18, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément au documents de l'appel d'offres public 13-12742 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des usines de production d'eau potable de Dorval et de Pointe-Claire, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1134119008

CE13 1708

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un contrat à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux d'électricité, de contrôle, de génie civil et de mécanique, pour la construction de 8 systèmes de suivi environnemental (surverses) aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 999 638,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3277;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1133334021

CE13 1709

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire Groupe CHB-IBI inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'un plan de mise en valeur de la falaise Saint-Jacques, pour une somme maximale de 162 299,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13109 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1136218015

CE13 1710

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 254 320 \$ USD (264 162,18 \$ CAD), taxes incluses, pour la fourniture d'un service de techniciens, pour une période de cinq ans, du 29 novembre 2013 au 28 novembre 2018, dans le cadre du contrat intervenu entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman Systems Corporation (CG13 0121), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 521 177 \$ USD (2 618 746,55 \$ CAD) à 2 775 497 \$ USD (2 882 908,73 \$ CAD) (taxes incluses);

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1130206006

CE13 1711

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver le projet d'entente inter-municipale entre la Ville de Repentigny et la Ville de Montréal relativement à l'entretien du pont Le Gardeur;

2- d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville, la dite entente.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1130541004

CE13 1712

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet de convention pour une durée de 2 ans, sans contrepartie financière, entre la Ville de Montréal et le Groupe Scouts du 122^{ième} Marie-Reine de La Paix, pour l'exploitation et la gestion d'un service de casse-croûte durant les saisons hivernales 2014 et 2015, de la mi-décembre à la mi-mars, au Château Gohier dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1133277001

CE13 1713

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Pattison Outdoor advertising LP, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} novembre 2013, un espace pour la structure d'une enseigne publicitaire, situé au 2269, rue Viau à des fins d'enseigne moyennant un loyer total de 15 720,42 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1134069010

CE13 1714

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue à la Caisse populaire Desjardins de Notre-Dame-de-Grâce, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} juillet 2013, un local d'une superficie d'environ 12,11 mètres carrés, situé au 5580, chemin Upper-Lachine à Montréal, à des fins d'un guichet automatique, moyennant un loyer total de 19 260,00 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail;
- 2 - d'imputer la recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1134733004

CE13 1715

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel madame Teresa Galasso, monsieur Yvon Demers et la Ville de Montréal ratifient une servitude d'utilités publiques créée en faveur de la Ville et grevant une partie du lot 1 074 436 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous les numéros 3101797, 3146950 et 3 459 765 et par lequel la Ville accepte de tolérer l'empiétement de certaines constructions sur l'assiette de la servitude, le tout aux termes et conditions prévus au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1122551008

CE13 1716

Vu la résolution CA13 27 0336 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 1^{er} octobre 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'abroger la résolution CM10 0197, adoptée le 22 mars 2010, visant à approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert du Syndicat de la copropriété du 2610 à 2630, rue Anne-Hébert Montréal et de l'Hôpital Louis-H.-Lafontaine une servitude de passage et d'utilités publiques, constituée d'une partie des lots 3 858 204 et 4 239 319 du cadastre du Québec, d'une superficie de 786,8 et de 45,9 mètres carrés, à titre gratuit, afin d'apporter des modifications au projet d'acte de servitude initialement préparé par la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1133642003

CE13 1717

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à la Croix-Rouge canadienne afin de venir en aide aux sinistrés du typhon Haiyan qui a frappé l'archipel des Philippines;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 10 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration de compétence locale vers les Service des affaires institutionnelles;
- 3- d'autoriser une dérogation au gel des dépenses générales d'administration décrété par la décision CE13 0713;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1134784003

CE13 1718

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 147 886,17 \$, taxes incluses, pour effectuer les travaux de réfection des attaches des parapets de béton des toits-terrasses du Complexe sportif Claude-Robillard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 137 886,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5649;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1130660019

CE13 1719

Vu la résolution CA13 28 0266 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève en date du 2 octobre 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q.,c. Q-2)* pour la construction de conduites d'égouts sanitaire et pluvial, de conduites d'aqueduc, de travaux de pavage, de trottoirs, de bordures et d'éclairage dans le cadre du nouveau projet domiciliaire Val des Bois Phase 3C à L'Île-Bizard.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1123152016

CE13 1720

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter, en vertu du paragraphe 7c du premier alinéa de l'article 34.1 de la *Charte de la Ville de Montréal*, de Résidence Le Savignon inc., un don constitué de travaux extérieurs d'amélioration à la caserne de pompiers n° 64, située au 3175, rue Remembrance dans l'arrondissement de Lachine, d'une valeur de 15 500 \$;

2 - d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce don;

Adopté à l'unanimité.

30.002 1131035008

CE13 1721

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour les mois de novembre et décembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1132904007

CE13 1722

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1132904006

CE13 1723

Il est

RÉSOLU :

de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, en collaboration avec le Service du contrôleur général, afin de soumettre au gouvernement du Québec les modifications requises à la *Charte de la Ville de Montréal*, en vue de les intégrer à un projet de loi à être présenté à l'Assemblée nationale et, de créer l'emploi d'inspecteur général

Adopté à l'unanimité.

30.005 1133027002

CE13 1724

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer, monsieur Maxime Le Breton, pour le secteur Est, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'en novembre 2016, en remplacement de monsieur David Nelson.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1136467001

CE13 1725

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser le renouvellement, pour une période de 3 ans, du permis d'achat et d'utilisation de pesticides pour la Ville de Montréal, pour la somme de 104 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1136032001

CE13 1726

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, à Ottawa (Ontario), du 25 au 29 novembre 2013, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);
- 2- d'accorder une avance de fonds de 1 689,20 \$ à M. Michel Bissonnet et de 1 574,20 \$ à M. Maurice Cohen;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1130942005

CE13 1727

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection routière sur le réseau artériel relevant, avant le 1^{er} janvier 2009, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par des règlements adoptés par le conseil d'agglomération (09-016) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1134309003

CE13 1728

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ pour le financement des travaux de construction de conduites secondaires souterraines pour un tronçon du boulevard Thimens, à l'est du boulevard Pitfield (06-047) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1134309002

CE13 1729

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « rue Basin » la partie de voie publique constituée du lot 4 498 991 du cadastre du Québec qui forme le prolongement des deux parties actuellement disjointes de la rue Basin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1134521017

Levée de la séance à 11 h 35

70.001

Les résolutions CE13 1697 à CE13 1729 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre D Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville